

RAPPORT DU TRÉSORIER

Assemblée Générale 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année à pareil époque, j'ai le plaisir de vous présenter le résultat du fonctionnement de notre association durant l'année écoulée.

1. Le compte de résultat

DIAPO 1

	2018	2019	2020	Variations 2019 / 2020	%
Produits	6 000 813	6 176 133	6 320 549	144 416	+ 2.34 %
Charges	5 874 182	6 090 190	5 932 546	- 157 644	- 2.58 %
Résultats	+ 126 631	+ 85 943	+ 388 003	+ 302 060	+ 351.46 %

L'exercice 2020 présente un excédent de **388 003 euros**.

Il est à noter que l'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire avec des produits supplémentaires pour compenser les dépenses liées à la crise (personnels supplémentaires, produits d'entretien et protections individuelles) alors que le confinement a entraîné une baisse des charges (chauffage, alimentation, activité partielle et transport).

DIAPO 2

BILAN ACTIF			BILAN PASSIF		
	31/12/2019	31/12/2020		31/12/2019	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE			FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	24 691	2 002	Fonds propres	3 215 895	2 812 461
Immobilisations corporelles	1 621 092	2 101 697	Report à nouveau	23 599	779 599
Immobilisations financières	87 585	86 896	Résultat de l'exercice	85 943	388 003
			Autres fonds associatifs	1 408 218	1 118
Total	1 733 368	2 190 595	Total	4 733 655	3 981 181
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	755 149	736 353
Avance et acompte versés sur commande	22 605	13 098	FONDS DE DEDIES	579 364	1 932 330
Créances d'exploitation	282 826	389 631	DETTES		
Valeurs mobilières placement	/	/	Emprunts dettes auprès des étbts de crédit	580 678	535 538
Disponibilités	5 319 484	5 608 571	Avance et acpte reçus sur commande en cours	9 842	2 437
Charges constatées d'avance	4 061	4 311	Autres dettes	690 337	1 003 414
			Produits constatés d'avance	13 320	14 953
Total	5 628 976	6 015 611	Total	1 294 177	1 556 342
Total général	7 362 344	8 206 206	Total général	7 362 344	8 206 206

2. Bilan au 31 décembre 2020

Au travers du bilan consolidé au 31 décembre 2020, c'est une photographie de la situation patrimoniale qui est donnée de notre association.

Le niveau des disponibilités continue à augmenter et assure à notre association une capacité d'emprunt importante pour les projets en cours.

L'épidémie de Covid-19 a eu des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale.

A la date d'arrêt des comptes, l'activité de l'association a été impactée de la manière suivante :

- Recours au télétravail avec des jours de présence limités par la mise en place d'un roulement entre les salariés.

- Présence obligatoire limitée aux postes pour lesquels le télétravail n'est pas possible (lors du 1^{er} confinement).
- Limitation des réunions physiques et mise en place de conférences téléphoniques et visioconférence.
- Fermeture du siège au public (1^{er} confinement)

Toutes ces mesures n'ont pas d'impact sur les finances de 2020. En effet, le département, l'ARS, la CAF et les communes ont maintenu le versement des dotations prévues. L'ampleur et la durée de ces impacts sur l'année 2021 sont impossibles à déterminer à ce stade.

VOTE DEUXIEME RESOLUTION (Président)

3. Rapport du commissaire aux comptes

Je laisse la parole à Olivier PERROUD, commissaire aux comptes qui va nous lire son rapport.

VOTE TROISIEME RESOLUTION (Président)

4. Affectation de résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 09.04.21, l'Assemblée générale de L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube, le

- **Décide, pour les activités hors secteur médico-social, les affectations suivantes:**
 - Affecté pour le Siège, le **déficit de 36.97 €** en report à nouveau créditeur **en 110500**
 - Affecté en report à nouveau pour l'ACM de Lusigny l'**excédent de 6 769.42 €** **en 119500**
 - Affecté en report à nouveau pour l'ACM de Montieramey l'**excédent de 770.27 €** **en 110500**
 - Affecté en report à nouveau pour l'ACM de Mesnil St Père l'**excédent de 7 555.13 €** **en 110500**
 - Affecté en report à nouveau pour l'ACM de Courteranges l'**excédent de 298.44 €** **en 110500**
- **Propose, aux organismes de tutelle du secteur médico-social, les affectations suivantes:**

DISPOSITIF IME et DITEP des PEP 10 :

DIME : l'excédent de 158 077.73 €

Pour 50 000 € en 106856 (réserve de compensation des déficits d'exploitation)

Pour 108 077.73 € en 106852 (réserve à l'investissement)

DITEP : l'excédent de 118 702.31 €

Pour 12 000 € en 106856 (réserves de compensation de déficit)

Pour 106 702.31 € en 106852 (réserve à l'investissement)

DISPOSITIF « ADULTES » des PEP 10 :

- ***E.S.A.T. Champagne :***

COMMERCIAL (APC) l'excédent de **61 860.20 €**

Pour 30 000 € en 106856 (réserve de compensation des déficits d'exploitation)

Pour 31 860.20 € en 106852 (réserve à l'investissement)

SOCIAL (DGF) : l'excédent de **50 202.58 €** en 106852 réserve à l'investissement.

- **SAVS: le déficit** de 11 227.58 € en 106856 (réserve de compensation des déficits d'exploitation)

- ***SAMSAH :***

Budget ARS : l'excédent de **28 822.01 €**

Pour 6 000.00 € en 106856 (réserve de compensation des déficits d'exploitation)

Pour 22 822.01 € en 106852 (réserve à l'investissement)

Budget Conseil Départemental : l'excédent de **1 686.37 €** en 106852 (réserve à l'investissement)

VOTE QUATRIEME RESOLUTION (Président)

Suite au changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2020, changement de méthode résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratifs (règlement ANC 2018-06) et de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement ANC 2019-04), l'assemblée générale de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube, réunie le 10/06/2021

Décide, les affectations supplémentaires suivantes :

DISPOSITIF DIME ET DITEP

La somme de **520 204.34 €** actuellement imputé en report à nouveau changement de méthode (compte 115000) en excédents affectés à l'investissement (compte 106852)

ESAT

La somme de **43966.70 €** actuellement imputé en report à nouveau changement de méthode (compte 115000) en excédents affectés à l'investissement (compte 106852)

SAVS

La somme de **4573.47 €** actuellement imputé en report à nouveau changement de méthode (compte 115000) en excédents affectés à l'investissement (compte 106852)

VOTE CINQUIEME RESOLUTION (Président)